

Territoriaux
Agen-agglo

la
cgt

La Voix Agen Agglo

Avril 2021 n°384

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Tel : 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

(E-mail) territoriaux.agen@udcgt47.fr (Site Internet) territoriauxagen.wifeo.com

Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredis toute la journée

L'histoire sociale de notre pays

Il y a 150 ans, dans la noirceur de la guerre et de la famine, se levait la « Commune de Paris ».

Une expérience de 72 jours qui marquent encore l'histoire sociale de notre pays.

Et pour cause, le peuple des travailleurs vote, dans l'urgence, les premières mesures sociales et démocratiques.

La journée de travail est limitée à 10 heures, le travail de nuit est réglementé, les salaires des fonctionnaires augmentés, le salaire minimum imposé, la création de chambres syndicales stimulée.

Toutes les réflexions engagées dans ce court laps de temps résonnent avec notre actualité et nourrissent notre engagement : la place des femmes, la démocratie, l'art, la culture, le travail, le partage des tâches...

Une expérience porteuse d'espoir ! Même si cette expérience fut réprimée dans le sang, cette audace habite toujours nos consciences militantes et porte en elle l'esérance d'un monde meilleur.

C'est cet espoir de changement qui encourage aujourd'hui le monde du travail et la création dans les luttes et occupations, à travers la France.

Cet espoir, carburant incontournable de nos batailles pour éviter le pire. Cet espoir, qu'il y a besoin de faire grandir pour favoriser la participation du plus grand nombre et ne pas laisser aux banquiers et leurs amis la construction du monde de demain.



Retour CT du vendredi 19 Mars

N'ont pas participé au CT le DGS et l'adjoint au personnel. Mme Luguët présente en tant que vice-présidente

Différents points ont été abordés :

- Présentation des nouveaux organigrammes concernant des directions intermédiaires : Services choisis au hasard ?

Pas de participation au vote du syndicat CGT dans ces conditions : nous souhaitons une réflexion sur une refonte globale des services de l'agglomération

- Bilan de formation

Nous demandons de laisser la possibilité aux agents d'effectuer des formations qui ne sont pas en lien avec leur poste de travail

- Le harcèlement

Le syndicat vote pour les mesures proposées par l'administration contre le harcèlement même si à ce jour certaines situations de harcèlement au sein de l'agglomération n'ont toujours pas été réglées.

- Contrat de projet

Le contrat de projet favorise la précarité de l'emploi : le syndicat vote contre

- Refonte intranet, étendue à l'ensemble des services : le syndicat vote pour
- Prise en charge financière pour arrêt maladie (covid) par l'ARS (agence régionale de santé)
- Suppression de la NBI pour les chefs d'unité : rien ne l'indique à ce jour

Nous demandons des précisions sur la notion d'encadrant ouvrant droit à la NBI : à savoir pour percevoir cette NBI les agents concernés doivent-ils encadrer d'autres agents ? Si oui combien ?

Mme Luguët doit revenir vers nous pour répondre à nos questions

Un prochain CT sera donc programmé



Elections des membres du conseil d'administration du COS des fonctionnaires territoriaux de l'agglomération Agenaise

Le jeudi 29 Avril

Le COS s'est aussi vous ! Alors venez voter !

Nous vous informerons des différents lieux où vous pourrez vous rendre pour voter
Vous pouvez effectuer cette démarche sur votre temps de travail

Petit message à l'attention de tous les agents de l'agglomération

Grace aux agents d'entretien qui s'emploient à nous permettre de travailler dans de bonnes conditions particulièrement en cette période d'épidémie merci de respecter le travail accompli par nos collègues.



Clôture du scrutin CNRACL Déclaration de la Fédération CGT des Services publics

Félicitations et merci à tous les syndicats, à tou.te.s les militant.e.s, à nos outils en territoires, qui se sont mobilisé.e.s et ont agi pour la meilleure participation et le meilleur score CGT !

Félicitations d'avoir poursuivi la mobilisation de l'hiver dernier pour défendre notre système de retraites solidaire.

Oui, quand on s'en donne les moyens, quand notre vie syndicale est une priorité, nous pouvons mener campagne et relever les enjeux quotidiens du syndicalisme, même en période de pandémie.

Ce sont nos gestes militants qui font la différence : vigilance à la publication des listes d'électeurs, la diffusion du livret « ma retraite c'est mon droit », les tractages, rencontres dans les services, heures d'informations syndicales, appels à voter, diffusion des messages sur les modalités de votes, etc. C'est la raison d'être du syndicalisme CGT dont les agent.e.s et retraité.e.s ont besoin.

Le dépouillement national est en cours, la CGT veille à sa régularité et signalera les dysfonctionnements. Les résultats devraient être connus pour le 25 mars.

**La CGT, 1ère organisation dans le collège actif·ve·s et retraité·e·s
recueille 4 sièges sur 8 de représentant·e·s du personnel et des
retraité·e·s.**

LES RETRAITÉS VEULENT VIVRE !

100 euros tout de suite comme première étape avant les 300 euros exigés

Depuis de nombreuses années, les retraités vivent de plus en plus mal, car ils subissent une dégradation importante de leur pouvoir d'achat et leur niveau de pension ne cesse de se détériorer.

Les nombreuses mesures fiscales décidées par les gouvernements successifs (augmentation de la CSG, CRDS, Casa, suppression de la ½ part au niveau de l'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules ayant élevé au moins 1 enfant, etc.), majorations de pensions pour les parents de 3 enfants et plus soumises à l'impôt, ont fortement amputé leur revenu disponible.

Les pensions nettes n'ont évolué que de 6,26 % du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2019, alors que l'indice des prix Insee a évolué de 12,93 % et le Smic de 20,05 %.

De nombreux retraités ont des pensions mensuelles égales ou inférieures à 1 000 euros et sont contraints à des privations importantes pour boucler leurs fins de mois.

La revalorisation de 0,4 % au 1er janvier 2021 et le gel des retraites complémentaires constituent une véritable provocation.

Ce n'est plus possible de vivre décemment dans de telles conditions.

Nous exigeons une revalorisation immédiate de 100 euros comme une première étape avant les 300 euros nécessaires. Des moyens indispensables pour notre système de santé publique. Cela devient de plus en plus difficile de se soigner correctement. Dans de nombreux territoires, la désertification médicale oblige à parcourir des distances de plus en plus importantes pour trouver un médecin. Plus de 30 % de la population, dont de nombreux retraités diffèrent ou annulent leurs soins faute de moyens financiers. Cela ne peut plus durer. Nous exigeons la multiplication de médecins généralistes et de centres de santé publics dans tous les territoires garantissant un accès aux soins avec l'application d'un tiers payant sans dépassements d'honoraires. La pandémie que nous vivons depuis 1 an a mis au grand jour le manque de moyens des hôpitaux publics.

100 000 lits ont disparu depuis 30 ans avec des suppressions massives de personnels.

Nous exigeons 100 000 embauches immédiates dans l'hôpital public pour répondre aux besoins de santé. Des vaccins rapidement et pour tous. Le seul moyen efficace pour combattre la pandémie est la vaccination de masse qui permet d'atteindre le niveau de protection collective requis. Les décisions et la stratégie du gouvernement sont loin de répondre aux enjeux posés. Aujourd'hui, les laboratoires sont détenteurs des brevets qui décident de la production, des acheteurs et des prix malgré les financements publics dont ils bénéficient. Pour la CGT, le vaccin doit être gratuit pour tous. Les vaccins sont des biens communs et ne doivent pas faire l'objet d'enjeux financiers. C'est pourquoi la CGT, avec d'autres acteurs, demande de lever la propriété privée sur les brevets qui empêchent la diffusion des vaccins tout en étant le support de profits indécents. La Sécurité sociale ne doit pas financer la course aux profits et les actionnaires des laboratoires privés. La mise à sa charge des coûts liés à la pandémie ne doit pas servir de prétexte pour mettre en cause sa pérennité. Il faut mettre fin au plus vite à l'obligation de s'inscrire en ligne pour accéder à la vaccination qui crée un véritable monopole d'accès au vaccin pour les plateformes privées choisies par le gouvernement.

